| Question | Commentaire | Nom Prénom Liste/Parti | Réponse |
|----------|--|---------------------------------|---------|
| | Il s'agirait principalement d'améliorer les horaires des bus qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins des lausannois. Si les transports publics sont importants, il ne s'agit que d'une alternative aux transports privés: la mobilité individuelle doit rester possible en ville! | Blanc M. LnEns. | а |
| | Si la ville veut vivre, elle doit régler le problème de la circulation automobile. Seule possibilité: l'augmentation de l'offre de transports publics, accompagnée de mesures limitant la circulation individuelle. | Bourquin JC Soc. | а |
| 1 | Je prône un projet important figurant dans le programme du PSL, à savoir la construction d'un tramway entre Lutry - Lausanne Flon - Bussigny. Je suis aussi prêt à m'engager pour investir massivement dans de nouvelles infrastructures lourdes de transport (Gare CFF à Malley, autres lignes | Bründler F. Soc. | а |
| | de tram, 4ème voie Lausanne-Renens, 3 ^{ème} voie Renens-Cossonay et Renens-Morges). Enfin, je pense que les transports publics doivent rester à tout prix un service public et ne surtout tomber pas dans l'escarcelle de grands opérateurs privés. | | |
| 1 | La gratuité des transports publics est la seule alternative à la situation actuelle. | Crema E. A gauche | а |
| | Les transports publics font partie des services qui ne doivent pas servir à faire du profit. Certes, il faut gérer leurs coûts au mieux, mais favoriser ce type de transport, autant pour des raisons d'équilibre écologique que par souci de favoriser la mobilité des personnes qui en sont privées, soit pour des raisons financières, soit parce qu'elles sont dans l'incapacité de conduire. | Deveaud M. Soc. | а |
| | quelles que soient les mesures en faveur du trafic individuel prises hors des villes, la congestion se reporte à l'entrée des aglomérations et la seule issue réaliste est un report massif sur les transports publics | Dunant M. Soc. | а |
| 1 | Pour moi, c'est une action prioritaire que doit mener la ville pour l'environnement, pour ses commerces et pour le bien-être de ses habitants mais pas seule en collaboration avec les entreprises par exemple! | George- Christin A gauche | а |
| 1 | Absolument | Germond F. Soc. | а |
| 1 | L'augmentation et l'amélioration de l'offre des transports publics passe aussi par leur gratuité. | Hubler A. A gauche | а |
| 1 | il faut améliorer l'offre en transports publics mais il faut surtout que les gens à les prennent. Je pense que la meilleure incitation est la gratuité des transports publics. | Knecht E. A gauche | а |
| 1 | L'offre de transports publics à des prix abordables est parfois une fin en soi, notamment lorsqu'il s'agit de garantir à chacun une certaine liberté de mouvement. Mais c'est aussi souvent un moyen de favoriser la protection de l'environnement, la qualité de vie des résidents urbains et l'intégration dans la société des personnes handicapées. | | а |
| 1 | une entreprise publique n'est pas forcément plus efficace et vice-versa. Une chose est sûre, un service de base doit être assuré à toute la population. | Mottier V. A gauche | а |
| 1 | baisser le prix des billets, aller vers la gratuité | Oppikofer PY A gauche | а |
| 1 | faire baisser les prix | Prats A. A gauche | а |
| 1 | Pour Lausanne, il s'agit notamment de relier les quartiers périphériques par une nouvelle ligne circulaire, évitant de toujours passer par le centre du réseau. | Rastorfer JE Soc. | а |
| 1 | Pourquoi pas un service gratuit, exigeant une taxe par personne (annuelle) ? | Rodrigues E. LnEns. | - |
| | Augmenter x2 et améliorer x2 = 4x plus de TP! | Rossi V. Verts | а |
| 1 | En tant que secrétaire générale de l'ATE-Vaud, je défends les transports publics comme alternative aux transports individuels motorisés pour des raisons écologiques, sociales et économiques. Les transports en commun polluent moins, ont une meilleure efficience et sont la seule alternative crédible à l'engorgement dans les villes. Ils doivent être accessibles et performants pour toutes et tous. | Schwaar V. Soc. | а |
| | Je suis également très favorable a incité les collectivités publiques à user du car-sharing (mobility par exemple) dans leurs activités propres, ainsi que l'a déjà utilisé en partie le Département des infrastructures (DINF) du Canton de Vaud. | Schwed L. Soc. | а |
| 1 | Les transports publics doivent être gratuits et de qualité. La gratuité ne doit en aucun cas entraîner des inégalités de traitement (cadences, qualité du matériel, etc) entre les quartiers et péjorer les conditions de travail du personnel. Aujourd'hui des contribuables lausannois paient des tarifs différents selon le quartier dans lequel ils habitent. Il s'agit d'une inégalité de traitement vis-à-vis des personnes soumises au même taux d'imposition. Cela viole des principes constitutionnels et c'est bien la Municipalité de Lausanne qui avalise une telle pratique ! | Serathiuk N. A gauche | а |

| 1 | Les transports publics doivent être une priorité pour les collectivités, il faut qu'ils soient efficaces et attractifs afin de convaincre les automobilistes d'abandonner leur véhicule et respecter enfin les normes OPAIR dans nos agglomérations. | Thorens A. Verts | а |
|---|--|--------------------------|-----|
| 1 | le prix des transports publics doit être gratuit pour les enfants, moyennant l'achat d'une carte comme la carte famille (environ 25) et les enfants doivent pouvoir voyager gratuitement y compris sans la présence des parents | Tosato O. Soc. | а |
| 1 | renforcement des mesures accompagnantes et contraignantes (payment accès centre, parking échange, pistes réservées) | Trezzini G. Verts | а |
| 1 | L'association Français en Jeu - dont je suis coordinatrice - a participé activement à Quartiers 21. Ce sont quelque 120 migrant-e-s vivant dans des quartiers à forte population étrangère et disposant de faibles revenus familiaux qui se sont prononcés à travers la consultation organisée dans les cours de français de FeJ à Lausanne. Aux questions liées aux transports publics, est ressortie clairement l'offre lacunaire des TL en termes de fréquence, le soir surtout (beaucoup de migrantes travaillant dans le secteur nettoyage devant prendre les transports publics le soir!) Pour donner des cours et organiser des séances de formation le soir, je ne peux que soutenir cette position. En outre elle permettrait enfin de diminuer le trafic automobile privé en ville, et de ce fait la pollution. | Waeber- Gesseney Soc. | a |
| | Il faut développer les transports publics, mais également veiller à ce qu'ils soient non polluants. | Wehrspann N. A gauche | а |
| | C'est à la loi d'assurer que les régions périphériques seront correctement prises en compte. Swisscom peut être privatisée sans effets négatifs pour le client. | Blanc M. LnEnsembl | а |
| 2 | Swisscom fait du bénéfice et l'Etat touche des dividendes, cet argent peut contribuer à soulager les dettes de la confédération, plutôt que d'aller dans la poche de n'importe qui. | Bründler F. Soc. | b |
| 2 | la Confédération doit rester propriétaire des infrastructures de télécommunications en Suisse, à l'image du réseau des CFF; je pourrais imaginer que le secteur fournisseur de prestations soit privatisé à certaines conditions | Dunant M. Soc. | b |
| 2 | swisscom étant déjà aux 3/4 privatisée, il faudrait imaginer d'autres solutions pour qu'un certain niveau de service en matière de télécommunications soit garanti à toute la population suisse. | Freymond S. Verts | d |
| 2 | Pour garder un service équitable sur tous le territoire suisse | Hostettler C. Soc. | С |
| 2 | 51% est suffisant | Klunge H. LnEns. | b |
| 2 | cette question n'est pas du ressort communal, je me renseignerai en cas de votation sur ce sujet | Maier C. LnEns. | d |
| 2 | Cela dit, la privatisation devrait s'accompagner de l'instauration d'un cadre réglementaire strict, notamment en matière de service minimal et de tarification, et de la création d'une véritable autorité de surveillance dotée de pouvoirs d'investigation et de sanction étendus. | Marty P. Soc. | а |
| | une entreprise publique n'est pas forcément plus efficace et vice-versa. Une chose est sûre, un service de base doit être assuré à toute la population. | Mottier V. A gauche | b |
| | faire bénéficier les usager, par des baisse des couts, avec les bénéfices | Prats A. A gauche | b/c |
| | Au delà du slogan qui me conduit à refuser la privatisation, la question est complexe, liée notamment au rôle joué par Swisscom. Par exemple : Swisscom peut-il remplir un rôle de sevice public dans un autre pays (à mettre en lien avec la question 17 et l'AGCS) ? | Rastorfer JE Soc. | d |
| | Que fait une entreprise privée avec un secteur non rentable (zone peu peuplée par exemple ou d'accès difficile)? Seul l'Etat est à même de garantir un service universel et au même prix pour toutes et tous. | Schwaar V. Soc. | С |
| 2 | La question est mal posée. Il faut que la Confédération nationalise le réseau de téléphonie fixe dans un premier temps et garder un statut prépondérant dans l'opérateur Swisscom pour assurer la qualité du service public. | Schwed L. Soc. | b |
| 2 | Swisscom apporte des bénéfices à la Confédération. Ces bénéfices peuvent être affectés au développement des télécommunications et à la communication en général. La droite de ce pays essaye de brader les biens publics (hydroéletrique, CFF, Poste, etc) au bénéfice des copains-ines détenteurs-trices d'une masse phénoménale de capital financier spécutalif. | Serathiuk N. A gauche | b |
| 2 | Je suis totalement opposée à la privatisation des activités génératrices de profits et à l'étatisation des activités coûteuses et déficitaires. C'est une aberration. | Thorens A. Verts | b |
| | | | |

| 2 | Le domaine de la téléphonie est devenu très intéressant semble-t-il, pour ne pas dire juteux ! Cependant quelques considérations viennent pour moi freiner le bel enthousiasme vers la privatisation : - s'agissant d'un domaine vital non seulement pour l'économie tout entière, mais pour la cohésion des infrastructures de notre territoire en matière de communication (santé, police, etc.), et compte tenu des expériences vécues à l'étranger, la privatisation me paraît dangereuse compte tenu des expériences vécues à l'étranger dans des domaines comparables, la concurrence sauvage qui s'instaure rapidement ne peut que se faire au détriment la couverture des besoins de la population - notamment dans les régions particulièrement excentrées ou difficiles d'accès. On peut d'ailleurs déjà le constater avec les offres mensongères que certains opérateurs privés ne se gênent pas de faire à des personnes âgées les opérateurs de téléphonie mobile privés ont amplement démontré, par leur pratique très éloignée de celle de Swisscom en matière salariale - que cette privatisation signifierait non seulement le licenciement de la plunart des employés Swisscom - trop chers! - mais aussi l'embauche de jeunes collaborateurs au statut plus qui | Waeber- Gesseney Soc. | b |
|---|--|------------------------------|---|
| 3 | Le refus de la LME en votation populaire doit être respecté car aucune donne fondamentale n'a changé depuis septembre 2002 | Amarelle C. Soc. | С |
| 3 | Le Parlement fédéral est en train de faire la pire des choses dans un système qui repose sur la souveraineté du peuple: ignorer une décision populaire. Gare au retour de manivelle, sous la forme "de toute façons, y font ce qu'ils veulent" | Bourquin JC Soc. | С |
| 3 | Il n'est pas question de brader des infrastructures gigantesques que les anciennes générations ont mis des décenies à construire ni de les sacrifier sur l'autel du libéralisme. | Bründler F. Soc. | С |
| 3 | Les chambres étant actuellement en délibération, il est difficile de prendre position. | Germond F. Soc. | d |
| | Dans l'état actuel du projet (février 2006) ! L'électricité, comme les télécommunications doivent rester dans les mains de l'Etat afin de garantir | Ghelfi F. Soc. Schwaar V. | С |
| | un accès pour toutes et tous aux mêmes conditions | Soc. | С |
| 3 | Il s'agit d'une privatisation rampante qui se joue principalement en coulisse. La solution accepté par une partie de la gauche institutionnelle sur une libéralisation en deux étapes est inacceptable. | Schwed L. Soc. | С |
| 3 | Le Conseil Fédéral et le Parlement ne respectent pas la volonté populaire en Suisse, donc la démocratie directe. Un exemple clair est le transfert du transport des marchandises de la route au rail. | Serathiuk N. A gauche | С |
| 3 | L'approvisionnement en électricité doit rester sous contrôle public, c'est ce que le peuple a décidé et cela nous aidera à asurer une production d'électricité la plus écologique et avantageuse possible. | Thorens A. Verts | С |
| 3 | ma position vis-à-vis du "marché de l'électricité est à peu près identique que pour la question 2. Quelques compléments de réflexion : - L'électricité fait partie d'un patrimoine légué par les générations qui nous ont précédés : les barrages construits représentent un bien commun, qui a été édifié dans l'intérêt général. Pour que ce patrimoine subsiste, soit correctement entretenu , développé et géré, il faut que la Confédération puisse être aux commandes. - Les énergies renouvelables doivent pouvoir être encouragées, et des compléments en matière d'électricité produits par des éoliennes ou des capteurs solaires par exemple. La recherche en cette matière étant coûteuse, et les retours sur investissements à long terme, il est évident que le marché privé ne saurait se satisfaire d'une rentabilité aussi faible - S'il y a un domaine où la recherche doit s'intensifier - au regard de la diminution dramatique des sources d'énergies traditionnelles - c'est bien celui de l'électricité, qui conditionne la vie du peuple tout entier. Il ne s'agit donc pas d'un MARCHE qui puisse devenir totalement libre. On le sait la recherche privée - toute importante qu' | Waeber- Gesseney Soc. | С |
| 3 | En toute honnêteté je n'ai pas vraiment suivi en 2002 le débat. Cependant, j'ai personnellement assez tendance a refuser les privatisations. | Zürcher A. Soc. | _ |
| | L'évolution ultralibérale voit en toute chose un "bien" susceptible d'être mis sur un marché. L'indispensable ne saurait être soumis à la loi du profit. Les expériences françaises (corruption, eau de mauvaise qualité) et latino-américaine (eau trop chère pour les habitants!) démontrent l'absurdité des privatisations. | Bourquin JC Soc. | а |
| | Dans de nombreux endroits où le système de distribution d'eau a été privatisé, les seuls bénéficiaires de ces opérations ont été les actionnaires des multinationales qui ont acquis ces réseaux. Quant à la population, pour qui l'eau est un besoin absolument vital, elle a vu les prix fortement augmenter et la qualité du service diminuer. | Bründler F. Soc. | а |
| 4 | L'eau est le bien le plus fondamental et le plus précieux de l'humanité; il faut donc veiller à ce que tout un chacun puisse en profiter. Il faut un contrôle très strict pour éviter qu'il ne soit vendu comme un produit de luxe. | Deveaud M. Soc. | а |
| 4 | Pour moi, il n'y a pas de raisons logiques fondamentales pour interdire toutes les synergies possibles avec le secteur privé pour la gestion des ressources en eau et surtout celle des infrastructures permettant cette même gestion. Par contre, la direction de ces gestions ne doit simplement pas être majoritairement en mains privées mais, au pire, équilibrée entre représentants privés et publics. | Henchoz S. Verts | b |
| 4 | L'idée me parait cependant difficilement réalisable. | Klunge H. LnEns. | b |
| 4 | Je distingue la privatisation des ressources en eau, parfaitement inacceptable, de la privatisation de la gestion (exploitation, distribution et traitement), qui peut être discutée, sur la base de contrats de concession périodiquement renégociables (délégation de service public). | Marty P. Soc. | b |

| 4 | la recherche du bénéfice comme but en soi au lieu de l'approvisionnement en eau potable de qualité à toute la population ne peut mener qu'à une dégradation du sytème de distribution, comme cela peut s'observer dans d'autres pays. | Mottier V. A gauche | а |
|---|---|---------------------------------|---|
| 4 | et l air c est pour quand? | Prats A. A gauche | а |
| 4 | Il faut relever que les gaspillages doivent être évités, et qu'il y a à développer les consciences individuelles à ce sujet ! | Rastorfer JE Soc. | а |
| 4 | L'eau est un bien de l'humanité qui, comme le dit saint Exupéry pour la terre "n'est pas héritée de nos ancêtres mais empruntée à nos enfants." | Schwaar V. Soc. | а |
| 4 | La ville de Lausanne doit non seulement garantir l'accès au réseau de distribution de l'eau mais aussi faire des campagnes de sensibilisation pour expliquer que notre eau est potable et de meilleure qualité que les" eaux minérales". Nous pourrions, par exemple, créer une entreprise publique de distribution d'eau en bouteilles avec la participation des communes de l'agglomération ou bien augmenter le nombre de fontaines. Par exemple, notre commune devrait suspendre les subventions aux associations qui achètent de l'eau au secteur privé et la distribuent dans des "fontaines" dans leurs locaux. Par ce biais-là, les contribuables lausannois "subventionnent" les distributeurs privés qui se remplissent les poches en pratiquant des prix au mètre cube exhorbitants. Halte au gaspillage des ressources ! | Serathiuk N. A gauche | a |
| | Toutes les expériences de privatisation de l'eau ont abouti à des désastres: hausse des prix, plus de contrôle de la qualité, exclusion des personnes à revenu insuffisant. L'eau est indispensable à la vie des hommes et à la pérennité des biotopes, elle ne peut être considérée comme une marchandise. | Thorens A. Verts | а |
| | Il m'apparaît déjà très préoccupant que l'on puisse considérer le territoire de notre planète comme bien à vendre - donc à posséder - , les espèces végétales et animales comme offertes à notre bon plaisir Mais lorsqu'on en vient à parler de privatisation de l'eau, les bras m'en tombent ! A quand la privatisation de l'air ? A part ce "coup de gueule", deux ou trois éléments de réflexion : - Il est encore plus impensable de penser privatiser l'eau des pays dits du Tiers Monde, de vendre donc l'eau qui est nécessaire à la vie aux plus pauvres du monde. (après avoir réussi le coup de l'achat obligatoire de semences à base d'OGM !) - La pollution de l'eau est inquiétante, tant la science fait de nouvelles découvertes dans son analyse de cet élément. Il est évident que la surveillance de l'Etat est la seule garantie que nous ayons de ce que cette eau - pour l'instant de bonne qualité et même buvable grâce à des investissements conséquents et à des contrôles constants - reste ce bien précieux et de qualité. | Waeber- Gesseney Soc. | а |
| | L'Etat doit non seulement investir de manière prioritaire sur l'école mais doit engager des réformes importantes concernant la voie unique. Le système de bourses d'études doit également être révisé d'urgence. | Amarelle C. Soc. | а |
| 5 | L'école et la formation sont des investissements pour le bien commun et l'avenir. Elles ne doivent pas être entre les mains de l'entreprise privée, même si l'on peut accepter une certaine liberté de l'enseignement. Elles doivent être la priorité d'un Etat de droit visant à garantir à tous le respect de sa personnalité et de ses choix de vie autant que professsionnels | Deveaud M. Soc. | а |
| 5 | En tant qu'enseignant, je ne peux que souscrire à ça | Eggenberger J. Soc. | а |
| 5 | À noter que l'école n'est pas égalitaire et que tous n'ont pas les mêmes chance de réussir actuellement! Il doit donc y avoir une réelle réflexion sur "Comment l'école peut-elle mieux intégrer chacun?". Et surtout il est nécessaire d'éviter les coupes budgétaires sur les institutions, l'école, les projets scolaires et parascolaires, etc | George- Christin A gauche | а |
| | malheureusement, l'école n'est pas un instrument d'égalisation des chances, elle reproduit les inégalités sociales Mais que ça n'empêche pas l'Etat d'y investir prioritairement! | Gilliard D. A gauche | а |
| | Ma réponse est aussi valable pour ce qui concerne la formation professionnelle. | Hubler A. A gauche | а |
| | mais il ne faut pas diaboliser les besoins de l'économie et travailler en partenariat avec elle, pour définir les critères d'une formation efficace | Huguenet F. Verts | а |
| | L'enseignement privé reste malgré tout une bonne alternative et doit être maintenue. | Klunge H. LnEns. | а |
| | Au niveau communal nous n'avons pas de pouvoir de décision sur ce thème | Maier C. LnEns. | С |
| | l'école comme lieu d'éveil, pas de formatage aux "lois du marché" | Mottier V. A gauche | а |
| | Le domaine de la formation est particulièrement crucial pour la Suisse, qui ne dispose pas d'autre matière première. Le sytème scolaire doit être plus intégratif et non sélectif comme à l'heure actuelle. Il faut également rendre l'accès au niveau tertiaire plus démocratique et aider par des bourses toute personne désirant poursuivre sa formation. | Pache S. Soc. | а |
| 5 | L'école est le baromètre de l'état de notre société. Investir dans l'école, c'est investir pour notre futur. | Schwaar V. Soc. | а |
| | | | |

| 5 | Actuellement, l'école ne garantit pas l'égalité des chances. Il suffit de consulter les statistiques pour se rendre compte que les enfants des travailleurs-euses n'ont pas beaucoup de possibilités d'accéder à des études supérieures. La Suisse n'est pas un pays qui perçoit des rentes du commerce de matières premières (pétrole, diamants, gaz, uranium, etc). La bourgeoisie perçoit bel et bien des rentes du capital foncier et financier, mais les classes populaires que dalle. La collectivité publique doit investir et relever sans cesse les défis nécessaires à l'amélioration de la créativité intelectuelle et matérielle et ainsi développer les solidarités et l'harmonie sociale. | Serathiuk N. A gauche | а |
|-----|--|---------------------------------|-----|
| 5 | L'école doit offrir les chances maximales à chaque enfant de développer son potentiel propre. Elle doit rester gratuite et ouverte à tous. Elle doit en outre être compétitive et attractive par rapport aux écoles privées, d'où la nécessité de ne pas assécher les investissements dans ce secteur. | Thorens A. Verts | а |
| | Enseignante vaudoise de formation, puis par la suite formatrice d'adultes, il me semble important de distinguer deux types de questionnements : a) En termes de budget (Confédération et cantons) la formation doit absolument être prioritaire, car l'économie de notre pays demandera de plus en plus de personnel qualifié et de moins en moins d'employés-ouvriers peu qualifiés. Il s'agit d'une OBLIGATION qui nous est faite si la Suisse veut rester un pays développé, et si elle entend éviter la forte production d'une population d'assistés à vie. Il y a donc lieu d'investir massivement et ugeamment dans ce domaine. b)Y compris dans celui de la "formation tout au long de la vie" - afin de permettre aux personnes qui ont "mal traversé l'école" d'assimiler plus tard les connaissances de base nécessaires à toute formation professionnelle ou à des études. c) Le système scolaire géré par l'Etat peut parfaitement offrir des méthodes d'enseignement diversifiés, pour répondre mieux à la diversité des profils des élèves. (J'ai accompli ma scolarité primaire à Clarens, avec une maîtresse qui appliquait la méthode Freinet (travail individualisé, faisant largement appel à la motivation personn | Waeber- Gesseney Soc. | а |
| 6 | La responsabilité primaire de la formation universitaire revient à l'Etat; toutefois, il ne faut pas être dogmatique et accepter les partenariats avec le privé lorsqu'ils sont profitables au développement de la recherche. | Blanc M. LnEnsembl | b |
| 6 | Dans le domaine des sciences "de pointe", une collaboration entre privé et public est souhaitable, à condition que les bénéfices éventuels d'une découverte (brevetée, par exemple) soient également répartis entre les partenaires et pas totalement privatisés. | Bourquin JC Soc. | b |
| 6 | Pour autant que l'investissement privé ne constitue pas un prétexte pour l'Etat de se désengager, bien évidemment | Dessemontet P. Soc. | b |
| 6 | Il faut absolument que les entreprises privées contribuent à la recherche fondamentale. Comme elles profiteront inévitablement des fruits de la recherche et des progrès de la connaissance, il n'est pas acceptable que seul, l'Etat participe à son financement. | Deveaud M. Soc. | b |
| 6 | à certaines conditions, liées aux garanties d'indépendance scientifique absolue des chercheurs (cf l'influence de l'industrie du tabac à Genève) | Dunant M. Soc. | b |
| 6 | La question de l'éthique dans la recherche appliquée doit encore être réglée. | Eggenberger J. Soc. | а |
| 6 | les universités ne font pas que de la recherche fondamentale | Freymond S. Verts | d |
| 6 | La formation universitaire est de la responsabilité des collectivités publiques, c'est certain: Par contre, je ne peux me prononcer sur les mandats privés | George- Christin A gauche | d |
| 6 | La recherche fondamentale est mission de l'Etat, pour la recherche appliquée à certaine condition, les mandats privés peuvent être envisagés. | Germond F. Soc. | a/b |
| | L'entreprise privée qui décide de mandater un institut universitaire ne doit pas influencer les conclusions. Rappelons que l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne mandantent fréquemment des instituts pour des recherches ponctuelles. | Ghelfi F. Soc. | b |
| 6 | Pour la réponse B, je préciserais que la recherche fondamentale PEUT être compatible avec des mandats privés, du moment que les résultats de cette même recherche demeurent publics. | Henchoz S. Verts | b |
| 6 | à nouveau, l'indépendance n'est pas discutable, mais cela n'empêche pas d'identifier en partenariat les besoins réels | Huguenet F. Verts | b/c |
| 6 | commentaire idem que 5 | Maier C. LnEns. | b |
| 6 | Les propositions semblent intégrer le fait que l'université a essentielllement pour vocation de former des chercheurs, ce qui n'est pas mon avis. | Marty P. Soc. | b |
| 6 | Les collectivités publiques ne peuvent seules supporter les charges de la recherche | Masson JC Verts | b |
| 6 | la recherche fondamentale n'est pas forcément incompatible avec des mandats privés. | Mottier V. A gauche | a/b |
| 6 | Une part de la recherche fondamentale peut se faire avec des soutiens privés. Mais il est du devoir de l'Etat de garantir l'indépendance et les moyens de la recherche fondamentale au sein des Hautes Ecoles (Uni, EPFL, HES,). | | b |
| - 6 | Les connaissances doivent être partagées gratuitement! | Rossi V. Verts | а |

| 6 | La Suisse est un des pays du monde dont l'Etat ne distribue que des peaux de banane à la place de bourses d'études et de recherche.Les jeunes diplômés débutent leur carrière professionnelle déjà endettés. Le secteur privé a pris le dessus sur la formation universitaire publique et l'a transformée en une simple marchandise. L'autonomie des écoles a été jetée à la poubelle de l'histoire et la privatisation à l'américaine montre déjà ses longues dents. Cela n'a rien à voir avec un soi-disant "partenariat entre le secteur public et le secteur privé". Cela relève plutôt de dictats du capital financier et d'intérêts idéologiques purement classistes et privés. | Serathiuk N. A gauche | а |
|---|---|---------------------------------|---|
| 6 | La privatisation de la recherche représente un danger considérable, même si c'est parfois tentant en période de vaches maigres. Une solution intermédiaire est de créer des fondations dans lesquelles les représentants des collectivités publiques gardent un rôle majeur. | Thorens A. Verts | а |
| | le nom des mandataires doit être connu et déclaré dans chaque recherche | Tosato O. Soc. | b |
| 6 | Je choisrais B, mais avec la formulation suivante : "La formation universitaire est de la res ponsabilité des collectivités publiques. La recherche fondamentale peut faire l'objet de mandats privés, en accord avec la mission définie par les collectivité publiques. | Waeber- Gesseney Soc. | _ |
| | Faire rentrer la recherche dans le marché est non seulement une privatisation des bénéfices, mais une erreur stratégique à long terme | Wehrspann N. A gauche | а |
| 7 | Adhère au principe de la distribution entre soins aigus et de réadaptation (concentration des plateaux techniques et technologies de pointe assurant la masse critique nécessaire) mais péjoration notamment dans le sens de la réduction des temps de séjour et du manque de lits B en particulier dans la région lausannoise. Nécessité de prendre en compte le vieillissement de la population et l'augmentation des maladies chroniques y relatives (problématique du manque d'EMS, notamment de psychiatrie de l'âge avancé, à prendre également en compte) : importance de travailler sur l'ensemble de la chaîne de soins. | Clément C. A gauche | С |
| | être en priorité un objectif à moindre coût. Ce n'est pas la privatisation qui permet d'éviter la fraude et le gaspillage. | Deveaud M. Soc. | С |
| 7 | la concentration des soins au CHUV s'avère être une solution coûteuse; par ailleurs, la rationalisation d'un système de soins aigus extrêmement décentralisé était une nécessité, mais l'idéal entre les deux est difficile à atteindre | Dunant M. Soc. | а |
| 7 | La planification des hôpitaux n'est pas le problème majeur dans ce canton. C'est la qualité des prestations dans ces hôpitaux, l'accès aux soins et les conditions de travail du personnel qui sont les vrais enjeux actuels. | Eggenberger J. Soc. | а |
| 7 | la planification hospitalière n'est qu'un facteur parmi d'autres influant sur le coût de la santé. Certes, elle péjore les intérêts de certains usagers, mais ces intérêts doivent être judicieusement pesés. Il devrait être acceptable de devoir faire quelques kilomètres supplémentaires pour se rendre dans un hôpital, mais toutefois grâce aux transports publics, ce qui n'est pas toujours le cas. | Freymond S. Verts | d |
| 7 | La fermeture des petits hôpitaux est un non-sens!!! | George- Christin A gauche | С |
| 7 | Question à mon sens mal formulée. Il est en effet possible d'améliorer la planification hospitalière sans diminution des dépenses globales, en maîtrisant l'évolution des dépenses et sans toucher les possibilités d'accès aux prestations. | Ghelfi F. Soc. | d |
| 7 | trop simpliste d'aborder la santé publique et ses coûts que sous l'angle hospitalier | Huguenet F. Verts | d |
| | la question et surtout les réponses à disposition sont réductrices | Junod G. Soc. | С |
| | commentaire idem que 5,6 | Maier C. LnEns. | b |
| | Je ne maitrise pas suffisement le dossier pour me prononcer formellement mais la réponse A semble a priori la plus proche de mes convictions. | Michel S. Soc. | d |
| | Je pense qu'il est possible d'améliorer la planification hospitalière sans diminuer les dépenses globales tout en maîtrisant l'évolution des dépenses et sans toucher les possibilités d'accès aux prestations. | Montangero S. Soc. | d |
| | je ne peux prétendre connaître suffisamment bien la situation pour me prononcer | Mottier V. A gauche | d |
| | Je ne peux dire que la planification est idéale dans le canton, mais ce n'est pas qu'une question d'économies ou non. Mais il y a des regions défavorisées dans l'accès aux soins | Pache S. Soc. | _ |
| | Dossier complexe. Il faut planifier et augmenter les investissements | Resplendino J. A gauche | _ |
| | Je réponds c à cause de la dernière phrase, l'Etat doit augmenter ses investissements en la matière | Sandri M. A gauche | С |
| | Elle a péjoré aussi les conditions de travail du personnel soignant et le respect dû aux personnes malades. | Serathiuk N. A gauche | С |
| 7 | De gros efforts ont été faits. Je pense qu'il serait risqué d'aller plus loin dans les restrictions, la qualité des soins doit être maintenue et nous devons lutter contre l'instauration d'une médecine à deux vitesses. | Thorens A. Verts | а |
| | | | |

| 7 [p. en connais pas assez bien la question car je ne maîtrisse que la situation fauxannoise 7 [La maîtrisse des coûts ne passe pas uniquement par la plainfication hospitalière uniquement, mais également de la plainfication médico-sociale et demande des efforts de coordination et collaboration nentre tous les prestatierse des sonis autour du bien-être de patient en visant rationatiè et qualité. 7 [Le remarque que vous limitez la santé au problème - certes important - de la planification hospitalière. La maîtrise des coûts de la santé lée à la seule plainfication hospitalière. La maîtrise des coûts de la santé lée à la seule plainfication hospitalière. La maîtrise des coûts de la santé doit concerner tous es acteurs : corps médical, hópitaux, pharmaciers, malades, mas assis ciasses- malade! Nous ne pourrons encore longtemps bénéficier d'un système de santé d'une grande qualité et à déposition du plus grand nombre sans reconsidérer son l'inaucement. Notamment il va fallor des familles. 8 [La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 9 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 9 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 9 [Sampellance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 9 [Sampellance par exemple par étre par étre par étre par étre par étre par étr | | | | |
|--|---|--|-----------------|-----|
| egalement de la planification médico-sociale et demande des efforts de coordination et collaboration verts entre tous les prestatiers de soins autour du bien-être de patient en visant rationalité et qualité. 7 le remarque que vous limitez la santé au problème - certes important - de la planification hospitalière. La maltrise des cottés de la santé dire de la seule planification hospitalière est une formulation mensongère. Il doit être clair pour la population que l'explosion des cotts de la santé doit concerner tous es acteurs : corps médical, hópitaux, pharmaciers, malades, mala aussi caisses maladie! Nous ne pourrons encore longtemps bénéficier d'un système de santé d'une grande qualité et à disposition du plus grand nombre sans reconsidérer son financement. Notamment il va falloir obligatoriement avoir recours à des cottasions des caisses nuancées sedon le revenu des individus ou des familles. 8 La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 l'immense majorité des bénéficiaires ne fraudent pas et je pense qu'il existe une part non négligeable de personnes qui ne demandent pas des prestations auxquelles elles ont légalement d'ont! 9 l'a l'immense majorité des bénéficiaires ne fraudent pas et je pense qu'il existe une part non négligeable de personnes qui ne demandent pas des prestations auxquelles elles ont légalement d'ont! 1 l'a l'acceptation est mai tornée. La question de la privatistant offus nevoire que les services pointaire écoale, éducation, annté se prestations et un surveix plus les conscionement engrétique), in e surrait être question de le sortir du giron de l'état. 8 l'exemple le plus flagrant de question mal posée : en effet, no part considérer que les services sociaux (au sens large, car cela n'est pas précé) sont partiellement privaties, puisque certaines institutions (a but carraitri pour la plupari), assument des taches que l'est leur confére, par le biais de mandats de prest | | | | d |
| hospitalière La matrise des coûts de la santé liée à la seule planfication hospitalière est une formulation mensongère. Il doit être clair pour la population que l'explosion des coûts de la santé doit concerner tous ses acteurs : corps médical, hôpitaux, pharmaciens, maiades, mais aussi caisses-maladie! Nous ne pour nons encore longtemps bénéficier d'un système de santé d'une grande qualité et à disposition du plus grand nombre sans reconsidérer son financement. Notamment il va falloir obligatoirement avoir recours à des cotisations des caisses nuancées selon le revenu des individus ou des familles. 8 La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés 8 l'immense majorité des bénéficiaires ne fraudent pas et je pense qu'il existe une part non négligeable de personnes qui ne demandent pas des prestations auxquelles elles ont légalement droit! 8 l'a question est mai tournée. La question de la privatisation d'un service et public concerne une tâche prioritaire (social, éducation, santé, sécurité) ou un monjoel naturel (approvisionnement engrétique), il ne saurait être question de le sortir du giron de l'état. 9 l'exemple le plus flagrant de question mai posée : en effet, pout considérer que les services sociaux (au sens large, car cela n'est pas précise) sont partiellement privatisés, puisque certaines institutions (a but cantatré pour la plusarty, assument des taches que l'État êtuer confére, par le biais de mandats de prestation, et parfois en assument les surcoûts 8 Les services sociaux ne divient pas être privatisés mais je nem frais pas trop de soucis dans ce domaine 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur privé et le secteur public complique les opérations. Si plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et emphéche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'a | 7 | également de la planification médico-sociale et demande des efforts de coordination et collaboration | - | а |
| Par définition, ce qui touche au social est collectif et public et n'a pas à être privatisé Bourquin JC Soc. | | hospitalière La maîtrise des coûts de la santé liée à la seule planification hospitalière est une formulation mensongère. Il doit être clair pour la population que l'explosion des coûts de la santé doit concerner tous ses acteurs : corps médical, hôpitaux, pharmaciens, malades, mais aussi caisses-maladie! Nous ne pourrons encore longtemps bénéficier d'un système de santé d'une grande qualité et à disposition du plus grand nombre sans reconsidérer son financement. Notamment il va falloir obligatoirement avoir recours à des cotisations des caisses nuancées selon le revenu des individus ou | | d |
| Simmense majorité des bénéficiaires ne fraudent pas et je pense qu'il existe une part non négligeable de personnes qui ne demandent pas des prestations auxquelles elles ont légalement droit! | 8 | La surveillance par exemple pourrait être confiée à des organismes privés | | С |
| de personnes qui ne demandent pas des prestations auxquelles elles ont légalement droit ! Soc. 8 La question est mal tournée. La question de la privatisation d'un service de l'état n'est pas propre à la lutte contre l'exclusion. A mon avis, dans la mesure où un service public concerne une tâche prioritaire (social, éducation, santé, sécurité,) ou un monopole naturel (approvisionnement énergétuge), il ne saurair être question de le sortir du giron de l'état. 8 l'exemple le plus flagrant de question mal posée : en effet, on peut considerer que les services sociaux (au sens large, car cela n'est pas précisé) sont partiellement privatisés, puisque certaines institutions (à but caritatif pour la plupart), assument des tâches que l'Etat leur confère, par le blais de mandats de prestation, et parfois en assument les surcoûts 8 Les services sociaux ne doivent pas être privatisés mais je ne me fais pas trop de soucis dans ce domaine 8 Question à mon sens mal formulée. Il existe des services sociaux privés (Pro Senectute, AVIVO, Centre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. Ces services perçoivent des dons privés ce que les services publics ne peuvent pas faire. 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! gallache 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. SI plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empêche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au agsalligae (if y av de la crébilité de l'Etat social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux! 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles. Les escreur public dit privatisation des se | 8 | Par définition, ce qui touche au social est collectif et public et n'a pas à être privatisé | | b |
| la lutte contre l'exclusion. A mon avis, dans la mesure où un service public concerne une tâche prioritaire (social, éducation, santé, sécurité,) ou un monopole naturel (approvisionnement énergétique,), il ne saurait être question de le sortir du giron de l'état. 8 l'exemple le plus flagrant de question mal posée : en effet, on peut considérer que les services sociaux (au sens large, car cela n'est pas précisé) sont partiellement privatisés, puisque certaines institutions (à but caritatif pour la plupart), assument des tâches que l'État leur confère, par le biais de mandats de prestation, et parfois en assument les surcoûts 8 Les services sociaux ne doivent pas être privatisés mais je ne me fais pas trop de soucis dans ce domaine 8 Question à mon sens mal formulée. Il existe des services sociaux privés (Pro Senectute, AVIVO, Centre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. Ces services perçoivent des dons privés ce que les services publics ne peuvent pas faire. 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. SI plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie le risques de paiements à double, d'abus et empéche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'État social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux Michel S. Soc. b social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociale Michel S. Soc. 8 je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconq | 8 | | | b |
| sociaux (au sens large, car cela n'est pas précisé) sont partiellement privatisés, puisque certaines institutions (à but caritatif pour la plupart), assument des tâches que l'Etat leur confère, par le biais de mandats de prestation, et parfois en assument les surcoûts 8 Les services sociaux ne doivent pas être privatisés mais je ne me fais pas trop de soucis dans ce domaine 8 Question à mon sens mal formulée. Il existe des services sociaux privés (Pro Senectute, AVIVO, Centre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. Ces services perçoivent des dons privés ce que les services publics ne peuvent pas faire. 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. Si plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empéche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'Etat social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs 8 Je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration of michiel s. Soc. b d'interes public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudeurs 8 Mais quand même lutter contre les abus 8 care a de sérvices sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatrem une et leur mé | | la lutte contre l'exclusion. A mon avis, dans la mesure où un service public concerne une tâche prioritaire (social, éducation, santé, sécurité,) ou un monopole naturel (approvisionnement énergétique,), il ne saurait être question de le sortir du giron de l'état. | | b |
| domaine 8 Question à mon sens mal formulée. Il existe des services sociaux privés (Pro Senectute, AVIVO, Gentre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. Si plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empêche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'Etat sociale,) mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux. 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs 8 les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleur-s-esse des soci-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. 1 L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article parsements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide | | sociaux (au sens large, car cela n'est pas précisé) sont partiellement privatisés, puisque certaines institutions (à but caritatif pour la plupart), assument des tâches que l'Etat leur confère, par le biais | Verts | d |
| Centre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. Ces services perçoivent des dons privés ce que les services publics ne peuvent pas faire. 8 Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. SI plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les nisques de paiements à double, d'abus et empêche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'Etat social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux! 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs Michel S. Soc. b gle ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration Mottier V. A gauche 8 Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaus-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (QRPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleur-s-uese social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale de les indemnités chômage doivent étre considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les sociali | 8 | | | _ |
| 8 Aucune des réponses ne me convient. Partager la tâche d'assistance sociale entre le secteur privé et le secteur public complique les opérations. SI plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empêche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'Etat social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux! 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs 8 Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de rect leader en la mati | 8 | Centre social protestant, Croix-Rouge, etc.) qui doivent continuer leur activité et être subventionnés. | Ghelfi F. Soc. | d |
| le secteur public complique les opérations. Si plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empéche les contrôles. Le secteur public doit prendre en charge l'aide sociale pour ce qui est du minimal et améliorer sa gestion et ses contrôles. 8 Tout à fait d'accord pour faire la chasse à la fraude et au gaspillage (il y va de la crédibilité de l'Etat social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux! 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs Michel S. Soc. 8 je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration gauche 8 Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (QRPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'acti | 8 | Mais des associations citoyennes et subventionnées par le public peuvent aussi se rendre utiles! | | b |
| social), mais cela n'implique aucunement que l'Etat doive privatiser les services sociaux! 8 mais que cela n'empêche pas de prévoir des contrôles afin de dissuader les fraudeurs 8 je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration 8 Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les sociales. Des assistants-es sociaux-les out été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont oblicés de rect 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 Les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avo | | le secteur public complique les opérations. SI plusieurs entités s'occupent d'aide, cela multiplie les risques de paiements à double, d'abus et empêche les contrôles. Le secteur public doit prendre en | | _ |
| 8 je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration gauche 8 Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux de fectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barèmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont oblidés de rect 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! Verts 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix Zürc | | | Marty P. Soc. | b |
| B Les services sociaux doivent rester public, mais il faut accroître les contrôles, afin d'éviter les fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de rect 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester Verts 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des | | | Michel S. Soc. | b |
| fraudes et le gaspillage 8 mais quand même lutter contre les abus 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de recc 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des | 8 | je ne vois pas en quoi la privatisation des services sociaux peut amener une quelconque amélioration | | b |
| 8 Nous avons besoin de services sociaux de proximité proches des personnes et des problématiques sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de recc 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des | 8 | | Müller J. Verts | _ |
| sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article 12 de la Constitution Fédérale le permet déjà. mais la droite s'attaque aux acquis sociaux en créant différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de recc 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des | | | Rossi V. Verts | b |
| différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville. nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de recc. 8 Le travail de l'Etat peut bien sûr être soutenu par des structures associatives, mais il doit rester leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des Zürcher A. b | | sociales. Des assistants-es sociaux-les qui effectuent un travail social sur le terrain, dans les quartiers, lieux de vie, etc. Les assistants-es sociaux-les ont été enfermés entre quatre murs et leur métier a été déprécié. Comme les conseillers-ères en orientation professionnelle (ORPs), elles-ils sont devenus-es de simples archivistes et contrôleurs-euses des soit-disant "abus". Nous devons mener une politique de réformes en profondeur des Services Social et du Travail de la ville de Lausanne. L'aide sociale et les indemnités chômage doivent être considérées comme un impôt négatif. L'article | | b |
| leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! 8 les services sociaux des églises (Caritas et centre social protestant doivent continuer d'être soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des Zürcher A. | | différents barêmes et catégories d'aide. Les socialistes suivent le mouvement en distribuant des pansements. Les collectivités publiques ne doivent en aucun cas "subventionner" par le biais de l'aide sociale des entreprises qui font des bénéfices et pratiquent une politique salariale indécente. Dans notre ville, nous avons des travailleurs-euses avec un taux d'activité de 100% qui sont obligés de recc | | h |
| soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix 8 Les services sociaux devraient avoir plus de moyens pour palier de façon optimale aux besoins des Zürcher A. b | | leader en la matière. Nous n'allons tout de même pas retourner à la charité du 19ème siècle! | Verts | |
| | | soutenus comme ceux des syndicats OSEO ou Mode d'emploi) d'où mes deux croix | | b/c |
| | 8 | | | b |

| 9 Police provée, bonjour les abus. 9 Police provée, bonjour les abus. 19 Police provée, bonjour les abus. 19 Police provée, bonjour les abus. 19 Le réponds a, même si je réve fondamentalement d'une société où l'humain serait capable de se prendre en charge seul et où la collectivité n'aurait d'autres tâches que l'éducation, la culture et le bien-être collectif 29 C'est la garantie du respect des droits humains 20 Claure et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues l 30 la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues l 30 la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues l 30 Lonant M. a Soc. 30 Et la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. 31 Cercre caméras de surveillance!!!) 30 L'est définir ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives conflées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 40 Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" 41 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 42 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 43 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 54 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 55 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 56 La sécurité des pour la sécurité des la population qui ne paut sécurité que la justice! 56 La sécurité de la population qui ne paut sécurité que la justice! 57 La s'eta vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées le traite de la population qui ne paut sécurité de la population commence à controite politique et étique direct de plus en qui concerne les missons de bases et que le mainten de l'orte public, la prévention la répression et de securité proitique l'us paur les dé | | | | |
|--|---|--|--------------------------|---|
| Spic réponds a, même si je rêve fondamentalement d'une société où l'humain serait capable de se prendre en charge seul et où la collectivité n'aurait d'autres tâches que l'éducation, la culture et le bien-être collectif 9 C'est la garantie du respect des droits humains 9 la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues l 9 Et la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. caméras de surveillancel!!) 9 Et la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. caméras de surveillancel!!) 9 Il faut définir ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des évenements du style "Davos" 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. 9 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justicel 9 mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques (telles que la circulation routire) puissent etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées al no de débrage de la police ret temple par au maximum pour des tâches de la marce de l'orde public, la prévention, la repression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées la type de la constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne paut sercer un cortride politique et éthique direct plus ser pour la sécurité de la population qui ne paut sercer un cortride politique et dérique firect du plus en plus de l'agents de given de s'épublique s'anniée et un marce de l'agent de l'acre de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des fermes dipes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des | 9 | Une partie des tâches de police peut être déléguée à des privés pour certaines tâches particulières. | | b |
| prendre en charge seul et où la collectivité n'aurait d'autres tâches que l'éducation, la culture et le bien-être collectif 9 C'est la garantie du respect des droits humains 9 la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues l 5 co. 5 cc. 9 Et la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. 6 christin A gauche 2 goule d'étre ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Il faut définir ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" 9 Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. 9 La sécurité fait partie des fonctions régalemens de l'État, au même titre que la justice! 9 La sécurité fait partie des fonctions régalemens de l'État, au même titre que la justice! 9 mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques (felles que la circulation routière) puissent étre délèguées afin de décharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus en traite de l'est vrait pour les tâches plus et l'employer au maximum pour des tâches plus en traite et l'employer au maximum pour des tâches plus en traite et l'employer au maximum pour des tâches plus en des des des poul des pours des des pours des provises que d'agents de l'État. Cela constitue sur des courses etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées pu à d'agents de sécurité privée sur d'agents de l'État. Cela constitue sur les droits des circons des sécurités privées que d'agents de l'État. Cela constitue d'autre sour les commerces et les droits des circons des securités privées que d'agents de l'état. 9 crès veri pour les taches de police pour les put | 9 | Police privée, bonjour les abus. | | а |
| 9 la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues 1 Dunant M. Soc. 9 Ét la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. George-Christin A gauche police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Il faut définir ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. 1 Klunge H. Linfins. 9 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justicel 9 mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques(felles que la circulation routière) puissent étre délèguées afin de décharger le policier et l'employer a maximum pour des tâches plus en rapport ses missions de bases tel que le mainten de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées qui à des privés (de type Securias, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat, Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le securité privés (de type Securias, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat, Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le sécurité privés (et type Securias, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat, Cela constitue un danger pour la sécurité de la pouve pour le sincitue de la sécurité privés se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques barantières et même industrailes comme des groupes para-militaires dignes des ré | | prendre en charge seul et où la collectivité n'aurait d'autres tâches que l'éducation, la culture et le | Clivaz P. Soc. | а |
| 9 Et la police de proximité est une nécessité afin de lutter contre les dérives de la droite (p.ex. Caméras de surveillance!!!) 9 Il faut définir ce qui relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la goulce (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des évènements du style "Davos" 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. Klunge H. Lichs. 9 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 9 Mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques(telles que la circulation routière) puissent étre délèguées afin de décharger le policie er t l'employer au maximum pour des tâches libus en rapport ses missions de bases tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 C'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées que la cruse de la comps. etc.). 9 C'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées que la destination pour les des comportent de plus en plus comme des gour du corgos, etc.). 9 Actuellement, en Suisse II y a plus d'agents de s'écurité privés que d'agents de l'État. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut veverer un contrôle politique et étique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privés que d'agents de l'État. Cela constitue plus en pour la sécurité de la population qui ne peut veverer un contrôle politique et étique d'intertus la constitue de la social de la politique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militarées dignes des républiques banamières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut fulter contre les dérives paranoitagues se | 9 | C'est la garantie du respect des droits humains | | а |
| caméras de surveillance!!!) Christin A gauche glatification de un relève des tâches de police et des tâches plutôt administratives confiées à la police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des évêrements du style "Davos" 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. Slunge H. Lintens. 9 La sécurité fait partie des fonctions régallennes de l'Etat, au même titre que la justice! 9 Mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques/felles que la circulation routière) puissent étre défleguées afin de décharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches libus en rapport ses missions de bases tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 C'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse it y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur prive. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il flatu lutter contre les dérives paranoiaques sécuritaire et militariste. Preuve à l'appuil : le groupement politique "Lausannefisementle" dans sa publicité papier glace insuite les habitants es de notre vielle en considérant que l'amité entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants !!! De plus, il faut distoire de la Justice de la Police. Celle-c'olici dit être soumise à | 9 | la police et la justice doivent dépendre exclusivement des autorités élues ! | | а |
| police (remise de commandement de payer par exemple). 9 Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" | 9 | | Christin A | а |
| 9 Je pense principalement à la circulation et au stationnement. 9 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! 9 mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques(îtelles que la circulation routière) puissent détre déléguées afin de décharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus en rapport ses missions de basse tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un controle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un controle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits donamenta va des entre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister. Prevue à l'appuil: le groupement politique "Lausanneficamenble" dans as publicité papier glacé insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peut des incivilités policières que des délinquants !!! De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci doit être suumiés al à Justice en tonn as le contraire. Les bauures oui font la une des iournaux nous prouvent on la verte de la pour les des la certains des la Justice et non nas le contraire. Les bauures oui font la une des i | | | Ghelfi F. Soc. | а |
| 9 La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'État, au même titre que la justice! 9 mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques(felles que la circulation routière) puissent être déléguées afin de décharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus en rapport ses missions de bases tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'État. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privés se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires diques des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et se sagents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoiaques sécuritaire et militariste. Preuve à l'appuil : le groupement politique "LausanneEnsemble" dans sa publicité papier glace insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitté entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants! Ill De plus jii flaut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci doit être soumise à la Justice et non pas le contraire. Les bavures œil font la une des iournaux nous prouvent of No comment, c'est une évidence. 9 je répond bien entendu pour les tâches de police pour lesquelles il faut êt eassermenté 9 pour moi, il ne s'agit pas de supprimer des postes existants, mais bien de pouvoir - dans des circonstances exceptionnelles - engager des forces privée | 9 | Pas d'utilisation du service public pour des événements du style "Davos" | | а |
| 9 mais je pourrais erwisager que certaines tâches spécifiques(telles que la circulation routière) puissent de det det decharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus et aches plus en rapport ses missions de bases tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privêts que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privêts que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dilgnes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoïaques sécuritaire et militarists. Preuve à l'appuil : le groupement politique "LausannenEnsemble" dans as apublicité papier glacé insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants !!! De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci dict itre soumies à la Justice et non pas le contraire. Les bavures oui font la une des journaux nous prouvent ou l'entre soumes de surveillance par régorde fous certaines de l'entre de la voit de la fout de | 9 | Je pense principalement à la circulation et au stationnement. | | b |
| 9 mais je pourrais erwisager que certaines tâches spécifiques(telles que la circulation routière) puissent de det det decharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus et aches plus en rapport ses missions de bases tel que le maintien de l'ordre public, la prévention, la répression etc. 9 c'est vrai pour les tâches de police publique, mais ne remet pas en question les prestations privées ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privêts que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité privêts que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dilgnes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoïaques sécuritaire et militarists. Preuve à l'appuil : le groupement politique "LausannenEnsemble" dans as apublicité papier glacé insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants !!! De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci dict itre soumies à la Justice et non pas le contraire. Les bavures oui font la une des journaux nous prouvent ou l'entre soumes de surveillance par régorde fous certaines de l'entre de la voit de la fout de | 9 | La sécurité fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat, au même titre que la justice! | Marty P. Soc. | а |
| ou à des privés (de type Securitas, garde du corps, etc.). 9 Actuellement, en Suisse il y a plus d'agents de sécurité privés que d'agents de l'Etat. Cela constitue un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques bananières et mème industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoiaques sécuritaire et militariste. Preuve à l'appuili : le groupement politique "LausanneEnsemble" dans sa publicité papier glacé insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants!! De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci doit être soumise à la Justice et non nas le contraire. Les bavures qui font la une des iournaux nous prouvent ou verts au l'est et non nas le contraire. Les bavures qui font la une des iournaux nous prouvent de l'est et non nas le contraire. Les bavures qui font la une des iournaux nous prouvent de l'est et non nas le contraire. Les bavures qui font la une des iournaux nous prouvent de l'est et non nas le contraire. Les bavures qui font la une des iournaux nous prouvent de l'est et non nas le contraire de surveillance par exemple de la des des groupes pour des autres de supprimer des postes existants, mais bien de pouvoir - dans des cricronstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les missions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées à certains domaines bien précis (garde de bâtiments, rondes de | 9 | mais je pourrais envisager que certaines tâches spécifiques(telles que la circulation routière) puissent être déléguées afin de décharger le policier et l'employer au maximum pour des tâches plus en | | а |
| un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une frantaion adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoïaques sécuritaire et militariste. Preuve à l'appuil : le groupement politique "LausanneEnsemble" dans sa publicité papier glacé insuite les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants III De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci doit être soumise à la Justice et non pas le contraire. Les bavures qui font la une des fournaux nous prouvent or l'est une évidence. 9 No comment, c'est une évidence. 9 Pour moi, il ne s'agit pas de supprimer des postes existants, mais bien de pouvoir - dans des circonstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les misssions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées à certains domaines bien précis (garde de bâtiments, rondes de surveillance par exemple) 9 Par ex: en cas de manque de personnel au sein du corps de police. 2 Türcher A. Soc. 10 la Ville a fixé un barême minimum pour les institutions subventionnées, qui devrait aussi s'appliquer à Soc. 10 si e seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les sa | 9 | | | а |
| 9 No comment, c'est une évidence. 1 Thorens A. Verts 9 je répond bien entendu pour les tâches de police pour lesquelles il faut ête assermenté 1 Tosato O. Soc. a 9 Pour moi, il ne s'agit pas de supprimer des postes existants, mais bien de pouvoir - dans des circonstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les misssions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées à certains domaines bien précis (garde de bâtiments, rondes de surveillance par exemple) 9 Par ex: en cas de manque de personnel au sein du corps de police. 10 la Ville a fixé un barème minimum pour les institutions subventionnées, qui devrait aussi s'appliquer à Soc. 10 Si le seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se | | un danger pour la sécurité de la population qui ne peut exercer un contrôle politique et éthique direct sur le secteur privé. Le secteur de la sécurité publique et celui de la sécurité privée se comportent de plus en plus comme des groupes para-militaires dignes des républiques bananières et même industrielles comme les USA. Le monopole de la force étatique doit impérativement respecter les droits fondamentaux des hommes et des femmes et ses agents doivent recevoir une formation adéquate sur les droits des citoyens-nes. Il faut lutter contre les dérives paranoïaques sécuritaire et militariste. Preuve à l'appuil : le groupement politique "LausanneEnsemble" dans sa publicité papier glacé insulte les habitants-es de notre ville en considérant que l'amitié entre deux personnes ne peut pas exister sans caméra de surveillance ! La population commence à avoir plus peur des incivilités policières que des délinquants !!! De plus, il faut dissocier la Justice de la Police. Celle-ci doit être | Serathiuk N. A gauche | а |
| 9 Pour moi, il ne s'agit pas de supprimer des postes existants, mais bien de pouvoir - dans des circonstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les misssions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées à certains domaines bien précis (garde de bâtiments, rondes de surveillance par exemple) 9 Par ex: en cas de manque de personnel au sein du corps de police. 10 la Ville a fixé un barème minimum pour les institutions subventionnées, qui devrait aussi s'appliquer à ce genre de cas quand la sous-traitance s'avère plus adéquate ! 10 Si le seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 il faut relever que dans le second cas, il n'est pas certain que cela fasse faire des économies sur les deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. Germond F. Soc. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! Gilliard D. A gauche 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. | 9 | | Thorens A. | а |
| circonstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les misssions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées à certains domaines bien précis (garde de bâtiments, rondes de surveillance par exemple) 9 Par ex: en cas de manque de personnel au sein du corps de police. 10 la Ville a fixé un barème minimum pour les institutions subventionnées, qui devrait aussi s'appliquer à Soc. 10 Si le seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 il faut relever que dans le second cas, il n'est pas certain que cela fasse faire des économies sur les deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. Germond F. Soc. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se | 9 | je répond bien entendu pour les tâches de police pour lesquelles il faut ête assermenté | Tosato O. Soc. | а |
| Soc. 10 la Ville a fixé un barème minimum pour les institutions subventionnées, qui devrait aussi s'appliquer à ce genre de cas quand la sous-traitance s'avère plus adéquate! 10 Si le seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 il faut relever que dans le second cas, il n'est pas certain que cela fasse faire des économies sur les deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se 10 Junant M. Soc. 10 Eggenberger J. Soc. Freymond S. Verts Cermond F. Soc. 10 Les réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 par des contrats collectifs de travail. | | circonstances exceptionnelles - engager des forces privées. Avec cependant des garde-fous nécessaires en ce qui concerne les misssions dévolues au privé, qui doivent être strictement limitées | | b |
| ce genre de cas quand la sous-traitance s'avère plus adéquate! Soc. 10 Si le seul avantage que pourrait apporter une externalisation se fait au détriment du personnel, une externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 il faut relever que dans le second cas, il n'est pas certain que cela fasse faire des économies sur les deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. Germond F. Soc. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! Gilliard D. A gauche 10 par des contrats collectifs de travail. Hostettler C. Soc. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se | 9 | Par ex: en cas de manque de personnel au sein du corps de police. | | b |
| externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. 10 il faut relever que dans le second cas, il n'est pas certain que cela fasse faire des économies sur les deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se 10 J. Soc. | | | | b |
| deniers publics. 10 Pour autant que les conditions de travail soient les mêmes que celles de la commune. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. b | | externalisation est inacceptable. Il peut arriver, dans certains cas, qu'une collectivité publique ait intérêt à confier à d'autres une mission (restauration,), mais les conditions de travail (dont les salaires ne sont qu'une part) doivent être similaires au secteur public. | | С |
| Soc. 10 Je réserve ma réponse pour des activités qui ne représentent que des tout petits taux d'activité et dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! Gilliard D. A gauche 10 par des contrats collectifs de travail. Hostettler C. Soc. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. b | | | | b |
| dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. 10 Et non seulement des salaires décents, mais aussi des contrats de travail dignes de ce nom! 10 par des contrats collectifs de travail. Hostettler C. Soc. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. b | | | Soc. | b |
| gauche 10 par des contrats collectifs de travail. Hostettler C. Soc. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. b | | dans des endroits éclatés. Dans ce cas, il faut veiller à ce que des salaires décents soient versés. | | |
| Soc. 10 les salaires doivent être équivalents à ce que paierait la commune. L'externalisation ne doit pas se Junod G. Soc. b | | | gauche | |
| | | | Soc. | |
| | | | Junod G. Soc. | b |

| 10 | Avec CCT | Luximon K. Soc. | b |
|----|---|---------------------------------|---|
| 10 | Salaires et conditions de travail correctes seraient en effet des conditions sine qua non. | Pache S. Soc. | b |
| 10 | Avec contrôles de la qualité par ex. des aliments servis dans les cantines et des produits utilisés (bio si possible, issus du commerce équitable, etc.) | Perroud MF A gauche | b |
| | L'Etat doit garantir de ne signer des contrats, accorder des marchés publics qu'aux entreprises au bénéfice de conventions collectives de travail. | Schwaar V. Soc. | С |
| 10 | La sous-traitance péjore les conditions de travail des personnes en les livrant à des "entreprises" qui ne respectent pas les conventions collectives et les salaires usuels dans un certain nombre de secteurs d'activités. La municipalité de Lausanne a dû se plier aux protestations et propositions du POP & Gauche en Mouvement au Conseil Communal afin de municipaliser le personnel de nettoyage. | Serathiuk N. A gauche | С |
| 10 | Une entreprise privée peut tout à fait effectuer du bon travail dans ce domaine, mais il faut vérifier que les conditions de travail soient conformes aux exigences de l'Etat et que les services fournis soient de bonne qualité. | Thorens A. Verts | b |
| 10 | actuellement il n'y a pas de base légale qui oblige les communes à servir des repas | Tosato O. Soc. | b |
| 10 | Je cocherais bien la réponse B, mais avec une autre formulation : "acceptable pour autant que des salaires conformes aux conventions collectives du secteur nettoyage et du secteur hôtellerie-restauration soient payés au personnel engagé". | Waeber- Gesseney Soc. | 1 |
| 10 | On pourrait imaginer une sous-traitance, si on pouvait se reposer sur les conventions collectives, mais ça | Wehrspann N. A gauche | С |
| 10 | salaire conforme à ce que reçoivent les employés communaux | Zuercher M. Soc. | b |
| 11 | Les paiements directs aux agriculteurs doivent être maintenus car ils permettent d'avantager une agriculture soucieuse des critères sociaux et écologiques. Il est très préoccupant qu'au sein de l'OMC et par le biais de PA 2011, l'agriculture soit devenue une monnaie d'échange au bénéfice d'autres secteurs de l'économie (réduction de 25% à 30% des recettes de l'agriculture sur l'autel de l'OMC). Une coopération entre les agriculteurs et les consommateurs-usagers est absolument indispensable. Trois axes de convergence peuvent être signalés: a) demande d'un contrôle effectif sur les prix afin de garantir un prix adéquat au producteur et au consommateur final; b) défense du principe de souveraineté alimentaire et la préservation de biens alimentaires produits en Suisse; c) une législation sur les denrées alimentaires intégrant des dispositions sur l'étiquetage et la désignation de l'origine des produits agricoles. | Amarelle C. Soc. | n |
| 11 | Mais pas en soi; en contrepartie d'un service à la collectivité qui doit être défini par tous, y-c. les urbains. | Dessemontet P. Soc. | С |
| 11 | ces paiements financent des tâches d'intérêt général, donc doivent être assumée par les pouvoirs publics ! | Dunant M. Soc. | С |
| 11 | La question du rôle de l'agriculture, des conditions de production (protection de l'environnement et OGM) et des échanges internationaux de produits agricoles ne se limite pas à la question des subventions agricoles. | Eggenberger J. Soc. | d |
| 11 | il faudrait revoir entièrement le système d'aide destinées aux agriculteurs. Tous ne tirent pas le diable par la queue | Freymond S. Verts | d |
| 11 | C'est le meilleur moyen d'avoir des produits d'ici, qui n'ont donc pas pollué la planète pour arriver à nous! Réapprenons à manger des légumes, fruits de saison et locaux! | George- Christin A gauche | С |
| | Question à mon sens mal formulée. Les paiements directs sont en relation avec la politique de soutien des prix agricoles et la politique commerciale (droits de douane, protectionnisme, protection des consommateurs, tracabilité des produits, etc.) | Ghelfi F. Soc. | d |
| 11 | "bios": pas de subvention aux "industries" agricoles | Graber N. Verts | С |
| | la question des paiements directs peut se discuter, mais il faut garder absolument une agriculture dynamique et productive en Suisse | Huguenet F. Verts | d |
| 11 | Les agriculteurs ne doivent pas devenir des "fonctionnaires". | Klunge H. LnEns. | а |
| 11 | commentaire idem que 5,6,7 | Maier C. LnEns. | а |
| 11 | Je ne maitrise pas suffisement le dossier pour me prononcer | Michel S. Soc. | d |
| | Ou plutôt il faut maintenir le soutien aux agriculteurs, par des paiements directs ou selon un autre mode à définir. | Montangero S. Soc. | С |
| 11 | l'agriculture doit être maintenue et protégées; `mais il n'y a pas que les payements directs pour parvenir à ce but | Mottier V. A gauche | С |
| 11 | Les paiements liés à la sauvegarde du paysage devraient être maintenus | Nsengimana N. Verts | а |
| 11 | bio - seulements à une agriculture durable! | Rossi V. Verts | С |

| 11 | Un engagement de gauche comme le mien aujourd'hui ne saurait se limiter à de vagues considérations sur l'agriculture biologique et autre production intégrée. Précarisés comme jamais, notamment via l'OMC, les milieux agricoles suisses représentent pour la gauche des alliés importants et permettent aussi de montrer les contradictions objectives de l'UDC qui prétendent défendre ces milieux tout en les affaiblissant. | Schwed L. Soc. | С |
|----|---|--------------------------|-----|
| 11 | Nous devons encourager et subventionner une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux, une agriculture de qualité et de proximité pour satisfaire les besoins essentiels de la population. Nous avons besoin d'une agriculture qui permette aussi aux petits et moyens paysans de gagner convenablement leur vie et de préserver la diversité biologique. | Serathiuk N. A gauche | С |
| 11 | Les agriculteurs fournissent des prestations vitales pour le maintien de notre paysage et la protection de notre environnement, il est absolument normal que la collectivité les rémunère pour cela. | Thorens A. Verts | O |
| 11 | ne connais pas suffisamment le dossier | Trezzini G. Verts | d |
| 11 | Surtout les subventions à l'exportation qui empêchent les pays du Sud de développer une agriculture locale | Wehrspann N. A gauche | а |
| | Il est nécessaire que la culture soit financée - en complément des dons des privés - par l'Etat. Il faut toutefois être attentif à la qualité "objective" des projets, sans juger de leur caractère politiquement correct ou non! | Blanc M. LnEnsembl | a/b |
| 12 | Il serait absurde que l'Etat subventionne des activités culturelles bénéficiaires. Tout un pan de l'offre culturelle repose sur le profit; l'Etat n'a pas à s'y engager. | Bourquin JC Soc. | b |
| | Comme dans tous les domaines où l'Etat subventionne, il est indispensable que les processus de décision soient transparents. | Crema E. A gauche | а |
| 12 | la limite entre culture d'Etat et culture soutenue par l'Etat est parfois ténue | Dunant M. Soc. | a/b |
| | les subventions, larges ou non, font des heureux et des déçus. Un vaste saupoudrage n'est pas forcément efficac. Et ne rêvons pas, il y aura toujours de la sélection "rigoureuse" | Freymond S. Verts | d |
| | Elle doit être subventionnée mais elle n'est pas la tâche prioritaire à mes yeux, elle passe après les aides sociales, l'éducation et les transports publics. | Germond F. Soc. | а |
| | Question à mon sens mal formulée. La culture n'est pas un bien collectif, elle correspond à un ensemble de valeurs intellectuelles et l'enjeu essentiel est de faire en sorte que la plus grande diversité puisse s'exprimer. Sans subventionner pour autant Michaël Jackson ou les Rolling Stones! | Ghelfi F. Soc. | d |
| 12 | Pour maintenir une culture diversifiée en Suisse et pas dirigée uniquement sur le profit | Hostettler C. Soc. | а |
| | rigoureuse n'est pas le qualificatif idéal, mais la sélection est nécessaire, quitte à ce que l'on sélectionne beaucoup si les critères préalablement définis sont fréquemment remplis | Huguenet F. Verts | b |
| | mais qu'il y ait tout de même des commissions (avec des représentants de chaque partie) qui fassent un premier tri! | Michel S. Soc. | а |
| 12 | La commune de Lausanne doit encourager les manifestations culturelles et la créativité artistique et artisanale de ses habitants. La création culturelle a besoin non seulement de subventions mais aussi de locaux et d'installations appropriées. Il faut renforcer les Centres de Loisirs et encourager la création de Comités de Quartiers. J'estime qu'il est nécessaire de reconceptualiser le Festival de la Cité, la Fête de Lausanne et la Fête du Soleil, etc. afin de permettre l'épanouissement artistique des habitants-es lausannois-es et vaudois-es. Notre ville possède une richesse, un potentiel artistique et culturel inépuisables compte tenu des origines des personnes provenant de différents cantons, pays et continents. Il faut sortir des sentiers battus et étroits que l'actuelle Municipalité s'est bornée à suivre pour sauver les apparences. | Serathiuk N. A gauche | а |
| 12 | La culture doit bien sûr être soutenue, mais cela ne doit pas empêcher le développement d'intitiatives privées en parallèle. L'idée d'une "culture d'Etat" est d'ailleurs plutôt dérangeante ! Il doit y avoir une coexistence et une complémentarité entre soutiens publics et privés. | Thorens A. Verts | а |
| 12 | Je coche la réponse A en rapport avec une définition large de la culture, comprenant tout ce qui "peut se transmettre", donc aussi bien les arts et traditions populaires que la pratique du débat politique, etc Et les Arts (musique, beaux-arts, littérature) au sens noble du terme bien entendu, car les artistes sont nos prophètes, ils sont les témoins majeurs de notre présent et anticipent notre avenir. | Waeber- Gesseney Soc. | а |
| 12 | Je modère le terme "rigoureuse" car nous ne sommes tout de même pas à l'ère de l'inquisition! | Zürcher A. Soc. | b |
| | OUI incontestable à une caisse unique | Amarelle C. Soc. | С |
| 13 | Le questionnaire ne permet pas de considérer des primes différenciées selon les revenus. Le strict attachement au principe à prestation égale prime égale favorise les favorisés. Il faut trouver une réponse sociale à la question des soins et cette réponse doit tenir compte des inégalités constatées au niveau des revenus. En fait, la médecine actuelle coûte cher et des primes égalisées seraient sans doute trop lourdes pour les bas revenus. | Bourquin JC Soc. | С |

| 13 | Seule la caisse maladie unique peut assurer le respect du principe de solidarité entre les différentes catégories de la population. | Crema E. A gauche | С |
|----|---|--------------------------|-----|
| 13 | Ce qui est injuste surtout, c'est la non-maîtrise des coûts par le système actuel, qui impose donc d'en changer; finalement toutes les primes actuelles sont trop lourdes! | Dessemontet P. Soc. | С |
| 13 | le système actuel a pour seul mérite d'avoir prouvé qu'il ne fonctionne pas; la caisse unique pour tout ce qui touche aux prestations de base me paraît être la meilleure solution ! Le reste appartient au domaine privé | Dunant M. Soc. | С |
| 13 | La santé et l'assurance maladie sont, sans contestation possible, un domaine qui doit faire partie des assurances sociales au même titre que l'AVS ou l'Al. | Eggenberger J. Soc. | С |
| 13 | par une prime sur le revenu imposable, les cotisations LAMAL devraient être perçues par la Confédération et redistribuées aux caisses maladie pour l'application des prestations | Hostettler C. Soc. | С |
| 13 | Le problème le plus grave est que les primes ne sont pas proportionnelles aux revenus et ne tiennent pas compte du rapport revenus/ situation de famille | Knecht M. Soc. | С |
| 13 | commentaire idem que 5,6,7,11 | Maier C. LnEns. | b |
| 13 | et il faut passer d'une prime par tête à une prime en fonction de la capacité financière. | Montangero S. Soc. | С |
| 13 | des primes selon les revenus! | Rossi V. Verts | С |
| 13 | La multiplication des campagnes de publicité, des bâtiments prestigieux et des salaires managers ne doivent plus être financés par les primes des assurés. Seule une caisse unique garantira une réduction des coûts d'exploitation et d'administration, tout en garantissant une couverture identique pour toutes et tous. Actuellement, certaines personnes ne peuvent pas obtenir de police Lamal dans certaines compagnies et ce, au mépris de la loi. | Schwaar V. | С |
| 13 | Le droit au soins un droit fondamental, la santé ne doit pas être un marché. | Schwed L. Soc. | С |
| | Les primes différentes selon les régions ne sont pas seulement injustes mais scandaleuses. L'Etat de Vaud ne devrait pas accepter de subventionner des caisses maladies qui pratiquent non seulement des primes différenciées mais aussi des primes au-dessus d'un seuil défini par le Département de la Santé. Tout d'abord, l'Etat doit imposer une prime unique aux caisses maladies dont les affiliés ont droit à des subsides compte-tenu de leur revenu et situation familiale. Cela pourrait stopper le gaspillage carnavalesque des changements annuels de caisses qui pratiquent différents systémes de remboursements de prestation. Aujourd'hui, les contribuables financent les publicités en papier glacé, les hauts salaires des administrateurs, un matériel sophistiqué de gestion, des bureaux somptueux, etc. et, indirectement, la publicité et la distribution des pots-de-vin de l'industrie pharmaceutique et de matériel médical. La santé n'est pas une marchandise qui doit rester entre les griffes du capital financier spéculatif. Il est urgent de constituer une caisse unique cantonale et la Municipalité de Lausanne peut très bien y mettre son grain de sel. | | С |
| | Il s'agit d'un problème horriblement compliqué, mais je pense que nous devrions essayer l'option de la caisse unique, la situation actuelle est vraiment désastreuse. | Thorens A. Verts | С |
| | déjà répondu au point 7 ! | Waeber- Gesseney Soc. | С |
| | B: malheureusement | Wehrspann N. A gauche | b/c |
| | Ne sachant pas ce que le terme "strict minimum" comprend, je préfère m'exprimer pour le statu quo même s'il me semble que certains services étatiques ne sont pas nécessaires. | Blanc M. LnEnsembl | b |
| | Dans un monde idéal il devrait être développé, mais encore faut-il définir les domaines de cette extension. Je suis par exemple contre les "nationalisations" d'entreprises dans les secteurs privés. | Dessemontet P. Soc. | b |
| | tout ce qui touche aux prestations et aux infrastructures de base doit être sous le contôle des collectivités publiques; la concurrence peut s'appliquer sur la fourniture de certaines prestations moyenant redevance | Dunant M. Soc. | а |
| | Le service public doit être amélioré et soutenu, mais son développement n'est pas une fin en soit. Il doit répondre à un besoin. | Eggenberger J. Soc. | а |
| 14 | Ce n'est ni le plus d'état ni le moins d'état mais de la qualité de l'état (un meilleur état) (A = quantité et qualité; 2 éléments dans la même reponse -> pas bon) | Ferrari Y. Verts | _ |
| 14 | le service public, peut / doit être amélioré, mais cette amélioration ne passe pas uniquement par des ajouts de prestations. | Freymond S. Verts | d |
| 14 | la cyberadministration doit être développée | Huguenet F. Verts | а |
| | Le secteur public doit être amélioré pour les usagers et pour les employés (pas forcément développé) | Maier C. LnEns. | _ |
| | Le nombre et l'ampleur des tâches assumées directement par l'Etat ne doivent pas forcément être étendus. En revanche, il est clair que la qualité et l'efficience des services publics peuvent toujours être améliorées. | Marty P. Soc. | b |
| 14 | il doit être en constante adéquation avec les besoins | Mottier V. A gauche | а |

| 14 | Il s'agit d'améliorer les services existants pas de créer de nouveaux champs de compétence du service public | Nsengimana N. Verts | а |
|----|--|--------------------------|-----------|
| 14 | Le Service public peut et doit être amélioré. Il doit cesser d'être un simple guichet tenu par des collaborateurs-trices stressés-es, mobbé-es et ejectés-es par les "petits-es chefs-fes". La politique contractuelle de la Ville de Lausanne doit cesser d'être une politique des copains-ines de parti qui dominent la Municipalité. Cela relève du népotisme politique et de parenté. Il faut mettre sur pied une politique d'engagement avec un réel concours public basé sur l'expérience, la compétence, la formation, les titres, les épreuves, etc. et bannir la politique d'engagement clientelliste et de faciès (blonde, mince, brune, beau mec, jeune, de bonne famille, célibataire, disponible, expérimenté, etc) dictée et décidée par les Chefs de Service et les Municipaux. Il faut créer une Commission d'embauche indépendante composée de professionnels sans aucun lien politique, de parenté et de connaissance des candidats-es aux postes mis en concours. Cela est aussi valable pour le canton de Vaud où un pourcentage élevé du personnel des Départements appartiennent à la même famille politique des Conseillers-ères d'Etat. Cela porte préjudice à l'exercice des professions, aux performances. | Serathiuk N. A gauche | а |
| 14 | Je suis favorable à un service public de qualité, mais je ne pense pas non plus qu'il puisse répondre à tous les besoins. Je serais donc plutôt pour une amélioration des structures actuelles que pour leur développement. Le service public doit également pouvoir être financé, la viabilité économique fait partie des impératifs du développement durable. Il est important de s'assurer de nos assises financières avant de penser à un développement. Le maintien d'une haute qualité des services est d'ailleurs le meilleur moyen de s'assurer le soutien de la population et de rendre de nouveaux développements possibles, s'ils s'avèrent nécessaires. | Thorens A. Verts | а |
| 14 | il y a largement de place pour développer et améliorer les procédures de l'administration, sans que cela implique plus de ressources (je suis bien placé pour le savoir) | Trezzini G. Verts | а |
| | Le service public devra inévitablement être renforcé au vu de la suppression constante d'emplois et du peu de création d'entreprises. Il y aura lieu d'avoir un système de type préventif et non seulement réparateur. Par exemple, il s'agira de se doter d'un véritable système de formation d'adultes (post-scolaire et professionnel), | - | а |
| 15 | le service public est important; toutefois il ne doit pas s'agrandir de façon exagérée : la tâche de l'Etat est et doit rester subsidiaire. Il importe également que l'administration ne décourrage pas l'initiative individuelle par une trop grande bureaucratie. | Blanc M. LnEnsembl | _ |
| | La question telle que posée est un peu dirigée: on peut être pour une logique de marché dans les secteurs "privés" de l'économie, tout en étant pour un fort service public: c'est mon cas. | Dessemontet P. Soc. | а |
| | la redistribution des richesses passe par les impôts | Freymond S. Verts | С |
| | L'élément redistribution des richesses est important mais pas seulement. L'Etat s'occupe également de tâches non rentables mais nécessaires au fonctionnement de la société et de l'économie. | Maier C. LnEns. | а |
| | les entreprises privées ne répondront jamais à tous les besoins, le service public est indispensable. Pour le reste | Mottier V. A gauche | а |
| 15 | Certes, mais social démocratique c'est beaucoup dire. Des services de la Ville de Lausanne se bornent à reproduire le système des dames patronesses anglaises du XIXème siècle qui distribuaient de la soupe et des habits usés aux "pauvres" de Manchester et de Londres. Une des missions premières du service public est celle de respecter la dignité des personnes, de reconnaître ses ressources, d'encourager la formation et des projets innovateurs, bref la production de richesses intelectuelles et matérielles. Pour cela, il faut faciliter l'accès à des infrastructures comme les locaux, les fournitures d'énergies et l'accès au crédit. Proudhon affirmait que la propriété c'est du vol, mais il affirmait aussi que des institutions pouvaient "voler" des richesses pour les emprunter à d'autres créateurs de richesses et ainsi de suite | Serathiuk N. A gauche | а |
| 15 | Nous devrions tous nous sentir liés au service public, puisqu'il est basé sur notre argent et destiné à améliorer notre vie en commun. Evidemment, ce lien implique que chacun réalise que l'Etat ne peut pas tout faire et, surtout, que chaque prestation a un prix. Je suis choquée par l'attitude de certains citoyens qui exigent des prestations parfaites tout en rechignant à payer leurs impôts. Le fait de bénéficier de certaines prestations ne nous démet pas de notre responsabilité personnelle. Le service public est ce que nous voulons bien qu'il soit, ni plus, ni moins. | Thorens A. Verts | а |
| 15 | Les votations populaires l'indiquent : le peuple suisse tient à son service public, et fait davantage confiance à ses autorités qu'aux investisseurs privés. Pour ma part, je ne vois pas les services sociaux comme exempts de tous défauts, mais je sais que je (moi en tant que citoyenne, peut-être conseillère communale) peux peser sur les décisions prises par ces services, sur leur développement et leurs prestations. Ce que je ne pourrais pas faire si ces services étaient privés. | Waeber- Gesseney Soc. | а |
| 17 | OUI à Lausanne zone hors AGCS | Amarelle C. Soc. | С |
| | Ben, tout est vrai. Dans les domaines de l'économie privée la Suisse a tout intérêt à ce qu'elle puisse exporter ses services, mais le processus est effectivement opaque et en tout état de cause le cas des services publics au sens large (y-c. Services Industriels, Transports et communications) doit être réservé | Dessemontet P. Soc. | a/b /c |
| 17 | débat qui devrait permettre de mettre des clauses restrictives, ou de le refuser au besoin, en toute connaissance de cause. | Freymond S. Verts | b |
| | | | |

| 17 | Quelqu'un connaît-il vraiment le contenu de l'AGCS ? | Karau K. Soc. | b/c |
|----|--|--------------------------|-----|
| 17 | La plupart des domaines des services se prêtent à l'AGCS, d'autres non. C'est la Confédération qui a la responsabilité de négocier les accords et de choisir les domaines où la libéralisation peut s'effectuer. Les cantons et communes devraient être consultés pour les domaines qui les concernent (de même que les associations faîtières privées des différents domaines). Mais la position prise par la Confédération me paraît jusqu'ici convenir (au niveau des domaines qu'elle choisir d'excllure de l'accord). Je trouve dommage de s'opposer à l'entier de l'AGCS alors que seuls quelques domaines postent problème. | Maier C. LnEns. | а |
| 17 | Je ne maitrise pas suffisement le dossier pour me prononcer mais la réponse C semble a priori la plus proche de mes convictions. | Michel S. Soc. | d |
| 17 | De ce point de vue, une mission de service public à l'étranger exercée par Swisscom peut poser un problème ! | Rastorfer JE Soc. | С |
| 17 | il faut rejeter l'AGCS après débat démocratique | Rossi V. Verts | С |
| 17 | J'aurai pu répondre en même temps à la B, mais ma position de principe est ici double: il faut refuser l'AGCS et contester l'opacité de telles négociations. | Schwed L. Soc. | С |
| 17 | Il ne s'agit pas d'un Accord car les habitants-es n'ont jamais été ni, je crois, ne le seront jamais. | Serathiuk N. A gauche | |
| 17 | Ces négociations m'inquiètent beaucoup et je pense que nous devons être extrêmement vigilants face à ce type de processus peu démocratique et transparent. | Thorens A. Verts | С |
| 17 | Je réponds oui à B et C : mon avis est le refus absolu de la privatisation du service public. Je tiens cependant aux décisions prises démocratiquement, et dans ce sens, les citoyens doivent être informés et un débat avoir lieu avant toute poursuite des négociations. | Waeber- Gesseney Soc. | b/c |
| 17 | Bien que sachant de quoi il en retourne dans les grandes lignes, je ne pense pas avoir une connaissance suffisante des accords AGCS, de ce fait je vais juste me contenter de dire qu'à priori je ne suis pas d'accord avec les libéralisations à tour de bras; je me réserve donc du temps pour étudier le sujet AGCS | Zürcher A. Soc. | _ |
| | la fourniture des services de base doit rester sous le contrôle direct des collectivités publiques, avec un mandat de saine gestion dans une perspective de développement durable | Dunant M. Soc. | а |